



## 14<sup>e</sup> Plumes d'Orléans

13 et 14 Juillet 2019

### Règlement particulier

**Le tournoi se déroulera selon les règles officielles de la FFbAD et le règlement général des compétitions.**

#### 1 - LICENCES

- 1.1 - Les joueurs devront être licenciés le jour du tirage au sort.
- 1.2 - Les éventuels défauts de licence des joueurs ayant néanmoins disputé le tournoi seront passibles de sanctions prononcées par les ligues d'appartenances.

#### 2 - TABLEAUX

- 2.1 - Le tournoi est ouvert à tous les joueurs classés dans les séries N1 à P12.
- 2.2 - Nous fonctionnerons sous forme de Top. En simple, les joueurs seront inscrits dans la série de leur classement à la date du 20 Juin : les meilleurs joueurs étant inscrits dans le tableau Top 1 et dans les autres tableaux de manière dégressive en fonction du classement (CPPH). En double, ils seront inscrits en fonction de la moyenne des 2 joueurs selon le même format.
- 2.3 - Les joueurs/paires s'inscrivent dans les tableaux de leur choix : simple, double et/ou double mixte. L'organisateur répartira les joueurs en fonction de leur classement CPPH (au 20 juin 2019) à la date de fin des inscriptions. L'objectif est d'obtenir des séries les plus homogènes possible, avec, autant que possible, des tableaux de 8 à 18 joueurs ou paires.
- 2.4 - Le nombre d'inscrits est limité à 400 joueurs. L'organisation se réserve le droit de modifier ce nombre de joueurs en fonction des répartitions par tableaux.
- 2.5 - Les tableaux de simples et de doubles mixtes débiteront le samedi. Il ne sera pas possible de cumuler les deux tableaux.
  - Les doubles dames et les doubles hommes se dérouleront le dimanche.
  - Les finales se dérouleront le dimanche, sauf si l'échéancier et le nombre maximal de matchs par jours et par joueurs permettent de jouer la finale le samedi.
  - Tous les tableaux se joueront **en poule** puis en élimination directe, avec si possible deux sortants par poule.
- 2.6 - Les joueurs peuvent s'inscrire avec X sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
- 2.7 - Le classement qui fait foi pour le tournoi est celui au **20 Juin 2019**.
- 2.8 - Les organisateurs se réservent le droit de supprimer certaines séries si le nombre d'inscrits est insuffisant.

### 3 - INSCRIPTIONS

- 3.1 - Les inscriptions devront être envoyées **par voie postale à l'adresse suivante : LE JEAN Cédric / 159 rue de la Haletière, 45240, Marcilly en Villette avant le 20 Juin 2019.**
- 3.2 - Le paiement sera à effectuer par **virement principalement**, en prenant soin d'indiquer en **libellé le nom du joueur concerné ou le club** (voir RIB sur la feuille d'inscription), ou par chèque libellé à l'ordre du CLTO Badminton et envoyé à LE JEAN Cédric : **159 rue de la Haletière, 45240, Marcilly en Villette**
- 3.3 - Dès réception du **dossier complet** (feuille d'inscription et paiement), **l'inscription sera prise en compte** et un mail de confirmation sera envoyé.
- 3.4 - Les frais d'engagement s'élèvent à **16 € pour un tableau, 21 € pour 2 tableaux (2€ fédé pris en compte).**
- 3.5 - Les organisateurs se donnent la possibilité de refuser des inscriptions si celles-ci sont incomplètes ou si la date limite de réception des inscriptions est dépassée.

### 4 - VOLANTS

- 4.1 - Les volants sont à la charge des joueurs, à parité. En cas de litige, le volant officiel, en vente dans la salle, sera utilisé.
- 4.2 - Le volant officiel pour le tournoi est le **Babolat 2**.
- 4.3 - Le test des volants se fera avant l'échauffement des joueurs.
- 4.4 - Tout volant touchant une infrastructure des gymnases ou des objets suspendus (câbles, paniers de basket, rideau...) sera compté une fois au service et faute en jeu. Cette règle pourra être adaptée par le Juge-Arbitre le jour de la compétition suivant les remarques constatées.

### 5 - ARBITRAGE

- 5.1 - Le Juge-Arbitre du tournoi sera Emmanuel Béchu. Il sera assisté de Claire Calvet.
- 5.2 - Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
- 5.3 - Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, les joueurs pourront faire appel au Juge-Arbitre à tout moment du tournoi, qui désignera si possible un arbitre.

### 6 - FORFAITS

- 6.1 - Le tirage au sort aura lieu le **20 Juin 2018**. Tout forfait annoncé après cette date devra être justifié par l'envoi d'un justificatif à la ligue de badminton CVL ([secretariat@badmintoncvl.fr](mailto:secretariat@badmintoncvl.fr)) + copie au CLTO Badminton ([contact@cltobadminton.fr](mailto:contact@cltobadminton.fr)).
- 6.2 - Seuls les forfaits justifiés seront remboursés.
- 6.3 - Les éventuels forfaits non justifiés sont passibles de sanctions prévues par le Règlement des Forfaits qui se trouve dans le Guide du Badminton.

### 7 - PRODUITS DOPANTS

- 7.1 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son 1er match du tournoi.
- 7.2 - L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

## **8 - CONDITIONS PARTICULIERES**

8.1 - Le planning horaire est donné à titre indicatif. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler en priorité au Juge-Arbitre dont il attendra d'obtenir l'accord puis dans un deuxième temps à la table de marque. Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.

8.2 - Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 min. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. Le Juge-Arbitre peut accorder un temps de repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

8.3 - Le temps d'échauffement autorisé sur le terrain sera de 3 min à partir de l'annonce du match par la table de marque. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 min pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.

8.4 - Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

8.5 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

8.6 - Les joueurs participants acceptent d'être pris en photo et vidéo à des fins promotionnelles pour le club organisateur.

8.7 - Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.